

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **13 janvier 2025**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Siège #1 - Normand Mercier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2025-01-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 décembre 2024
 - 3.2 - Séances extraordinaires du 20 décembre 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de décembre 2024
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption du règlement 01-2025 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025 et les modalités de leur perception
 - 5.2 - Avis de motion du projet de règlement 02-2025 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2025
 - 5.3 - Avis de motion du projet de règlement 03-2025 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2025

- 5.4 - Adoption de la liste des nouveaux salaires des employés municipaux 2025
- 5.5 - Adoption de la rémunération des élus municipaux 2025
- 5.6 - Régime de retraite des employés municipaux du Québec
- 5.7 - Budget 2024 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 29 novembre 2024
- 5.8 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Assemblée publique de consultation sur les projets de règlements no 08-2024 et no 09-2024
 - 6.2 - Adoption du règlement 07-2024 visant la citation de la chapelle de la Maison Saint-Bernard
 - 6.3 - Adoption du second projet de règlement no 08-2024 modifiant les usages dans la zone 11-Ha, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
 - 6.4 - Adoption du second projet de règlement no 09-2024 modifiant le règlement de zonage 09-2022 ainsi que le règlement sur les usages conditionnels 07-2008 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
 - 6.5 - Membres du Comité consultatif d'urbanisme 2025
 - 6.6 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 3 930 322
- 7 - SERVICE PUBLIC
 - 7.1 - Liste des premiers répondants pour la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2025
 - 7.2 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et sécurisation de la route du 8e Rang, signataires
 - 7.3 - Réfection de la route du 8e Rang, étude géotechnique et caractérisation environnementale
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
 - 8.1 - Rapport annuel 2023-2024 de la Maison de la Culture de Bellechasse
 - 8.2 - Tournoi olympique Bellechasse 2025
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - 9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs
 - 9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert
 - 9.3 - Suivi du développement de la Maison mère
 - 9.4 - Coop de Solidarité de Santé des Monts de Bellechasse, aide financière 2025
 - 9.5 - Campagne de financement annuelle de L'Arche le Printemps
 - 9.6 - Demande d'aide financière du Corps de cadets CCMRC de Bellechasse
 - 9.7 - Regroupement des offices d'habitation
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-01-02 3.1 - Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

2025-01-03 3.2 - Séances extraordinaires du 20 décembre 2024

Copies des procès-verbaux des séances extraordinaires ont été remises à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2025-01-04 4.1 - Adoption des dépenses du mois de décembre 2024

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 862 439.62\$ et des salaires de 138 976.89 \$ en date du 13 janvier 2025 pour les dépenses de décembre 2024.

5 - ADMINISTRATION

2025-01-05 5.1 - Adoption du règlement 01-2025 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025 et les modalités de leur perception

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland a adopté, le 20 décembre 2024, une résolution portant le numéro 2024-12-18 par laquelle il adopte un budget équilibré pour l'exercice financier 2025 qui prévoit des dépenses de CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (5 190 301 \$) et des recettes du même montant;

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'opération et qu'il doit également pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la présente section, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.30 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les catégories d'immeubles sont :

- Immeubles non résidentiels;
- Immeubles industriels;
- Immeubles de six logements ou plus;
- Terrains vagues desservis;
- Résiduelle;
- Immeubles agricoles.

(Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.)

ATTENDU QUE la Municipalité entend se prévaloir du régime d'impôt foncier à taux variés pour l'exercice 2025;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 décembre 2024 par la résolution no 2024-12-22.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 01-2025 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2025-01-06 5.2 - Avis de motion du projet de règlement 02-2025 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2025

Madame la conseillère Annick Patoine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 02-2025 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2025. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2025-01-07 5.3 - Avis de motion du projet de règlement 03-2025 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2025

Monsieur le conseiller Jean-Louis Thibault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 03-2025 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2025. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2025-01-08 5.4 - Adoption de la liste des nouveaux salaires des employés municipaux 2025

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la liste des salaires 2025 des employés municipaux;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

2025-01-09 5.5 - Adoption de la rémunération des élus municipaux 2025

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la rémunération des élus municipaux 2025;

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

2025-01-10 5.6 - Régime de retraite des employés municipaux du Québec

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal confirme le taux de cotisation du régime de retraite des employés municipaux de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland à 5.5 % pour les employés non syndiqués et 6% pour les employés syndiqués.

2025-01-11 5.7 - Budget 2024 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 29 novembre 2024

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2024, daté du 29 novembre 2024, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse comme montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 16 658 \$ de la part de la Municipalité en date du 29 novembre 2024. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

5.8 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Notre directeur général dépose le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Assemblée publique de consultation sur les projets de règlements no 08-2024 et no 09-2024

L'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements no 08-2024 et no 09-2024 commence à 20 h :

Règlement no 08-2024 modifiant les usages dans la zone 11-Ha, du Règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Règlement no 09-2024 modifiant le règlement de zonage 09-2022 ainsi que le règlement sur les usages conditionnels 07-2008 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier expliquent les objectifs des règlements no 08-2024 et no 09-2024.

Le directeur général et greffier-trésorier indique que l'analyse préliminaire des projets de règlements par la MRC de Bellechasse confirme qu'elle est conforme au schéma d'aménagement.

Les personnes intéressées peuvent signer une demande de participation à un référendum. À cet effet, un avis public sera affiché dans les prochains jours.

L'assemblée publique de consultation prend fin à 20 h 02.

2025-01-12 6.2 - Adoption du règlement 07-2024 visant la citation de la chapelle de la Maison Saint-Bernard

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LRQ, chapitre P-9.0C2), une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du Comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment fait partie de l'inventaire des lieux de cultes effectué par le Conseil du patrimoine religieux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la chapelle possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs historiques et architecturales;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, lors de sa réunion du 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette citation;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 13 janvier 2025 à 17 h au cours de laquelle le projet de règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen était présent dans la salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu :

QUE le règlement portant le numéro 07-2024 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2025-01-13 6.3 - Adoption du second projet de règlement no 08-2024 modifiant les usages dans la zone 11-Ha, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 08-2024 modifiant les usages dans la zone 11-Ha, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2025-01-14 6.4 - Adoption du second projet de règlement no 09-2024 modifiant le règlement de zonage 09-2022 ainsi que le règlement sur les usages conditionnels 07-2008 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 09-2024 modifiant le règlement de zonage 09-2022 ainsi que le règlement sur les usages conditionnels 07-2008 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2025-01-15 6.5 - Membres du Comité consultatif d'urbanisme 2025

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la liste des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025. Celle-ci sera composée des citoyens : Michel Boissonneault, Justin Laprise et Jacques Boutin; des conseillers municipaux : Gaétan Labrecque et Normand Mercier ainsi que du directeur général, Vincent Drouin.

2025-01-16 6.6 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 3 930 322

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 3 930 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse ayant une superficie de 8 568 pieds carrés à Construction A.D.H. représenté par monsieur Alexandre Hébert suivant la « promesse d'achat-vente d'immeuble » signée.

QUE ladite vente soit faite pour le prix de 2.95 \$ le pied carré, soit pour une contrepartie totale de vingt-cinq mille deux cent soixante-seize dollars (25 276 \$) plus les taxes applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

7 - SERVICE PUBLIC

2025-01-17 7.1 - Liste des premiers répondants pour la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2025

CONSIDÉRANT QUE le service de Premiers répondants en sera à sa seizième année de fonctionnement et que six (6) volontaires s'engagent à être actifs au sein de l'équipe en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir ce service dans la mesure où des intervenants volontaires formés sont disponibles à assurer le service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme Emmanuel Roy, Francis Longtin, Alexandre Desjardins-Lévesque, Emmanuelle Pinel, Maxime Lachance et Karine Lapointe comme volontaires du service de Premiers répondants de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'année 2025;

QUE Francis Longtin et Emmanuelle Pinel soient nommés responsables du service ayant pour tâches de s'occuper de tout ce qui a trait à l'inventaire de la trousse et du matériel médical, à l'achat et l'entretien des équipements, la gestion des pratiques et des formations et le recrutement des volontaires.

2025-01-18 7.2 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et sécurisation de la route du 8e Rang, signataires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut réaliser la réfection d'une partie de la route du 8e Rang;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déposé une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et sécurisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'approbation d'une aide financière maximale de 1 145 151 \$ pour la réfection d'une partie de la route du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le maire, Sébastien Bourget et le directeur général, Vincent Drouin à signer tous les documents relatifs à la convention d'aide financière dans le cadre du volet redressement et sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale.

2025-01-19 7.3 - Réfection de la route du 8e Rang, étude géotechnique et caractérisation environnementale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité des soumissionnaires pour des services professionnels pour une étude géotechnique et la caractérisation environnementale d'une partie de la route du 8e Rang;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de deux (2) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Nvira » a déposé la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme « Nvira » pour des services professionnels pour une étude géotechnique et la caractérisation environnementale d'une partie de la route du 8e Rang au coût de 21 425.95 \$ excluant les taxes.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Rapport annuel 2023-2024 de la Maison de la Culture de Bellechasse

Le directeur général dépose le rapport annuel de la Maison de la Culture de Bellechasse pour l'année 2023-2024.

8.2 - Tournoi olympique Bellechasse 2025

La 69e édition du tournoi olympique Bellechasse aura lieu du 24 au 26 janvier 2025, à l'aréna J.E. Métivier.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

La construction du C.P.E. se déroule comme prévu. L'ouverture de l'établissement devrait se faire dès le printemps prochain.

9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

L'ouverture des soumissions pour la réfection de la Maison Saint-Bernard a eu lieu le 6 décembre dernier. Les professionnels procèdent à l'analyse de celles-ci. Le contrat devra être donné d'ici le 3 février 2025. De plus, une nouvelle piste de motoneige donne accès au site du Havre du Lac Vert.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

L'aménagement des bureaux municipaux devrait être terminé d'ici la fin du mois de février. Le déménagement de ceux-ci devrait se faire dans la semaine du 17 mars prochain.

2025-01-20 9.4 - Coop de Solidarité de Santé des Monts de Bellechasse, aide financière 2025

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de dix mille dollars (10 000 \$) pour l'opération de la Coop Santé des Monts de Bellechasse pour l'année 2025.

2025-01-21 9.5 - Campagne de financement annuelle de L'Arche le Printemps

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement de 200 \$ pour la campagne de financement annuelle de « L'Arche le Printemps ».

2025-01-22 9.6 - Demande d'aide financière du Corps de cadets CCMRC de Bellechasse

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ pour le Corps de cadets CCMRC de Bellechasse pour l'année 2025.

9.7 - Regroupement des offices d'habitation

Notre directeur général dépose un communiqué concernant le regroupement des offices d'habitation pour les régions de Montmagny et Bellechasse.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Neige sur le terre-plein du boulevard Père-Brousseau.
- Visibilité chez M. Rémi Fradette.
- Support à bière sur les rampes à l'aréna.

2025-01-23 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 27.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier